Le mot du maire

HORIZON 2030

Demain, notre territoire

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) Coteaux Nord

Mardi 24 septembre 2024 à 9h au lundi 28 octobre 2024 à 12h

Permanences-Enquête publique

Mairie de L'Isle-en-Dodon

Mardi 24 sept | 9 h > 12 h,
Samedi 28 sept | 9 h > 12 h,
Mercredi 9 oct | 14 h > 17 h,
Mardi 15 oct | 14 h > 17 h,
Lundi 28 oct | 9 h > 12 h.

Mairie de Fabas

Mardi 1er oct | 9 h > 12 h,
Samedi 12 oct | 9 h > 12 h,
Jeudi 24 oct | 9 h > 12 h.

Mairie d'Escanecrabe

Lundi 30 sept | 9 h > 12 h,
Samedi 12 oct | 9 h > 12 h,
Lundi 28 oct | 9 h > 12 h.

Des **permanences en distanciel** seront également proposées
Samedi 5 oct | 14 h > 17 h & samedi 19 oct | 9 h > 12 h
Des créneaux de 15 min doivent être réservés minimum 48 h à l'avance sur le site du registre numérique :
www.registre-numerique.fr/plui-coteaux-nord

Plus d'information sur le site coeurcoteaux-comminges.fr à l'onglet Aménagement du territoire, rubrique « Procédure en cours »

Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges
4 rue République | BP 70205 | 31806 Saint-Gaudens Cedex | Tel. 05 61 89 21 42 | coeurcoteaux-comminges.fr

Cœur & Coteaux COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Télécharger le fichier «2024 - enquête publique coteaux nord.pdf» (870.5 Ko)

Une nouvelle campagne d'information dédiée aux obligations légales de débroussaillement avant l'été

C'est après un été 2022 caniculaire, marqué par de nombreux incendies de forêts ravageurs et en prévision d'un phénomène climatique similaire que cette nouvelle campagne du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires se déploie.

Elle a débuté le 13 mars et s'étendra jusqu'à mi-mai dans 46 départements qui comptent des espaces classés à risque d'incendies de forêt et de végétation.

L'objectif est simple : faire connaître aux propriétaires concernés cette obligation légale et par là même, renforcer la prévention du risque incendie accru en période estivale.

Des messages seront diffusés *via* la presse quotidienne et hebdomadaire régionale, les réseaux sociaux et un document pédagogique sera envoyé à près de 3 millions de foyers.

De plus, un kit de communication est téléchargeable sur le site du ministère et une FAQ de l'ONF consultable.

Par ailleurs, un zonage informatif des obligations légales de débroussaillement est accessible *via* la plateforme geoportail.gouv.fr. Il s'agit d'une carte qui permet aux particuliers de localiser leur parcelle et de savoir s'ils sont concernés par ces obligations.

Rappel sur le débroussaillement dans le département de Haute-Garonne

Une fiche technique de HGI-ATD rappelle les obligations de débroussaillement posées par le code forestier dans certains secteurs du département de la Haute-Garonne :

"Les obligations légales de débroussaillement posées par le code forestier dans les secteurs concernés par de telles obligations".

Concernant les parcelles situées en dehors des zones soumises aux obligations légales de débroussaillement, le maire dispose d'autres moyens d'action pour obliger les administrés à débroussailler leur terrain.

Ces moyens d'action sont présentés dans l'article suivant d'HGI-ATD : " Terrains non entretenus : les moyens d'action du maire ".

A consulter : la page dédiée à la « prévention des feux de forêt » sur le site de la préfecture de la Haute-Garonne : https://www.haute-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-elevage-foret-et-developpement-rural/Foret/Prevention-des-incendies-de-foret

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Vous êtes **victime** ou **témoin** d'un **cambriolage** :

APPELEZ LE 17 OU LE **112**

Votre appel peut être déterminant pour interpeller les cambrioleurs

Contre les **cambriolages**, ayez les **bons réflexes** !

Bonjour la **journée** mondiale du ramassage **des déchets c'est aussi à LILHAC !!**

Merci Magalie pour l'initiative et merci aux habitants pour leur participation !!!!

,

Une seconde vie pour nos emballages triés

Découvrez-les !

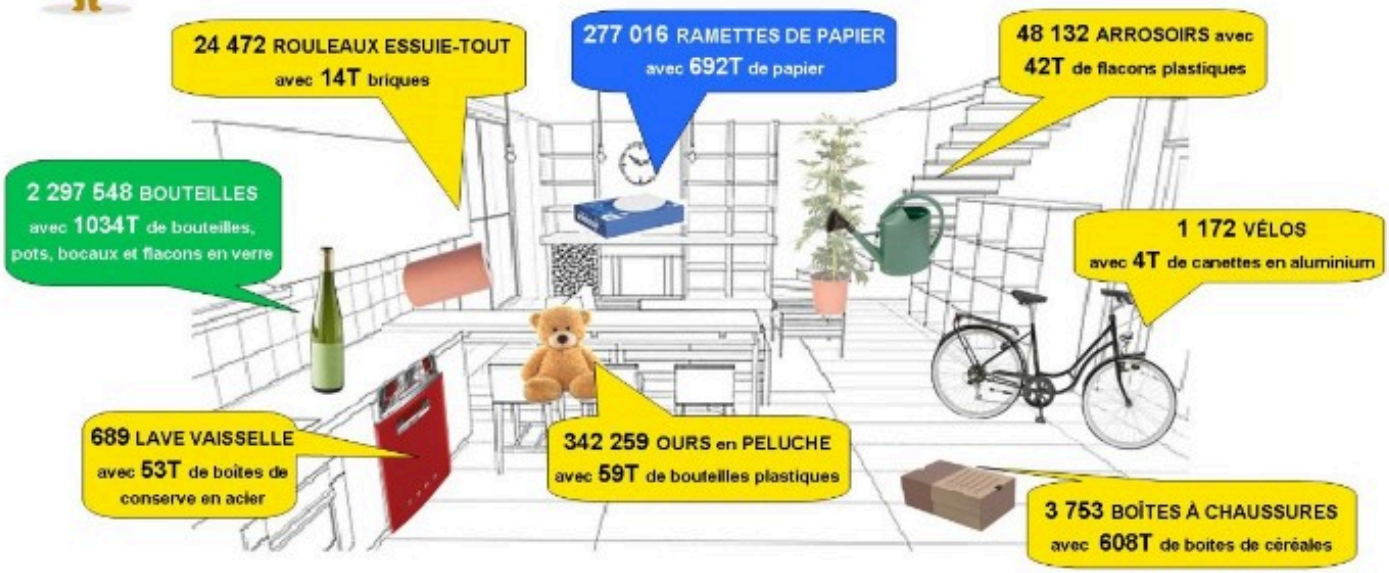

Le SIVOM vous remercie de votre geste de tri tout au long de l'année 2020.

Un doute, une question ?
Contactez les conseillers du tri au 0800 573 486
Site Internet : www.sivom-sgma.org

Même en vacances, JE TRIE !

PAPIERS
Jounaux, lettres, prospectus

VERRE
Bouteilles, bocaux, pots...

EMBALLAGES
Flacons en plastiques, boîtes **métalliques,** aérosols, briques alimentaires, canette en aluminium ...

Les **masques de protection** sont a jeter **avec vos ordures ménagères** en sac poubelle fermé

Pour tout complément d'information les Services Techniques se tiennent à votre entière disposition 06 37 70 46 56

HORIZON 100% ...TRI

Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges
4 rue de la République | BP 70285 | 31806 Saint-Gaudens Cedex | Tél. 05 61 89 21 42 | coeurcoteaux-comminges.fr

Cœur & Coteaux COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil départemental

https://www.mairie-lilhac.fr/fr/producteurs-locaux.html

Commémoration

de la victoire du 8 Mai 1945

Visualiser le fichier «Message PR - 8 mai 2020.pdf» en ligne